

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2023 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)  
M. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)  
Mme Suzanne Gagnon, conseillère (19 h)  
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)  
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

M. Denis V. Lachance, conseiller est absent

Les membres présents forment le quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

**2023-01-001**

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Remplacement porte camion #1 : 457 \$ (plus taxes) : Camions Lussier Lussicam
- ✓ Achat portable et câble : bibliothèque : 889.98 \$
- ✓ Participation Americana : Réseau environnement : 550 \$/participant par jour
- ✓ Participation pièce de théâtre : Agri-Ressources le 11 février : 20 \$ dîner inclus

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2022

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2022.

### DATE D'ÉLECTION PARTIELLE

La présidente d'élection, Chantale Ramsay mentionne que suite à la démission de Mme Annie Verreault au poste numéro 3, l'élection partielle aura lieu le 2 avril 2023 s'il y a plus d'un candidat.

### RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS

#### Le conseiller, Sylvain Hinse

- Formation d'improvisation le 26 janvier à 19 h, bienvenu à tous

#### La conseillère, Suzanne Gagnon

- Le dossier des communications n'a pas bougé beaucoup pendant le temps des fêtes
- Le Sentier les Pieds d'Or a été fermé par sécurité suite au grand vent étant donné qu'il y avait beaucoup d'arbres de tombé. Un appel à tous est lancé pour le printemps afin de finaliser le ménage de branches
- Une rencontre du CA est à venir
- Comité de survie et commerces de proximité, suivi

#### Le conseiller, Mario Hinse

- Rencontre c.a. Régie des Trois-Lacs, bilan des travaux sur le

- myriophylle à épis, résultat du bâchage et râclage intéressant
- Participation forum régional sur la résilience des collectivités urbaines et changements climatiques, compte rendu
- Comité de survie, rencontre avec des quincaillers, compte rendu; non intérêt à s'installer à Tingwick, marché trop petit
- Suivi projet domiciliaire, 1<sup>ère</sup> rencontre le 10 janvier, 2 autres à venir, activités se poursuivent

**Le conseiller, Pierre-André Arès**

- La patinoire n'est pas ouverte cet hiver par manque de main d'œuvre
- Galette de sarrasin, de belles rencontres, belle ambiance, invitation pour la prochaine rencontre
- Agri-Ressources, pièce de théâtre le 11 février

**Le maire, Réal Fortin**

- Souhais de bonne année à tous au nom du Conseil
- Pendant le temps des fêtes s'est déplacé pour aller porter des invitations aux nouveaux propriétaires, soirée d'accueil le 11 mars
- Gestion des matières résiduelles, vente de Gesterra
- Le règlement 2016-370 sur les séances sera dorénavant appliqué par le Conseil

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022**

Rien à signaler.

**2023-01-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 décembre ainsi que des séances spéciales tenues les 12 et 13 décembre 2022 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 décembre ainsi que des séances spéciales tenues les 12 et 13 décembre 2022 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-003**

**ADOPTION DES COMPTES**

| <b>Fournisseur</b>        | <b>Description</b>  | <b>Montant</b> |
|---------------------------|---|----------------|
| Amélie Robichaud          | Aide décorations de Noël  | 200.00 \$      |
| Aréo-Feu                  | Gants sécurité incendie, nouveaux casques directeur et officier   | 1 767.40 \$    |
| Aspirateur Pierre Martel  | Aspirateur centrale salle paroissiale, remplacement boyau édifice administratif et réparation prise CPE | 3 360.73 \$    |
| Champoux Machineries      | Réparation tracteur New Holland   | 371.70 \$      |
| Charest Automobile        | Réparation camions déneigement  | 1 966.72 \$    |
| Centre du Camion Gauthier | Inspection annuel camions incendies et pièces camions déneigement                                       | 755.81 \$      |
| Entreprise MO             | Location pelle, sable et gravier skate parc   | 23 666.04 \$   |
| Les Équipements JDR       | Réparation camion #2  | 130.41 \$      |
| Endress + Hauser          | Validation débitmètres aqueduc et épuration   | 3 834.42 \$    |
| Ghislain Gagnon           | Réparation camions de déneigement   | 866.25 \$      |
| Gravures Bois-Francs      | Autocollant service incendie  | 51.74 \$       |
| J. Marc Laroche           | Réparation lumières de rues   | 341.71 \$      |
| Kopers                    | Réparation bris station eaux usées  | 482.90 \$      |

|                              |  |                     |
|------------------------------|--|---------------------|
| Kubota Victoriaville         | Régénération kubota  | 382.30 \$           |
| Laurentide                   | Collecte journée Normand Maurice                                     | 138.82 \$           |
| Machineries Serge Lemay      | Réparation camions #1 et #6  | 651.24 \$           |
| Oxygène Bois-Francs          | Accessoires soudure  | 394.41 \$           |
| Pièces d'auto Allison        | Réparation camions déneigement                                       | 265.03 \$           |
| Pièces de Carrosseries Capex | Accessoires déneigement  | 28.91 \$            |
| Les Pompes R. Fontaine       | Réparation pompes station eaux usées                                 | 4 162.91 \$         |
| Portes de garage MB          | Réparation portes de garage  | 1 538.73 \$         |
| Quincaillerie du Carré       | Pièces PC  | 35.83 \$            |
| Roger Grenier                | Réparation dégât d'eau service de garde et ampoule salle paroissiale | 125.10 \$           |
| Sel Warwick                  | Sel à déglacage  | 4 046.18 \$         |
| Sidevic                      | Réparation camions déneigement                                       | 734.51 \$           |
| Signalisation Lévis          | Achat signalisation  | 564.07 \$           |
| Soudure des Appalaches       | Réparation gratte camion #6  | 1 079.62 \$         |
| VFD                          | Filtres Poste de Commandement et pièces camions déneigement          | 189.21 \$           |
| Vitrerie Vaillancourt        | Réparation porte CPE   | 323.94 \$           |
| <b>Total</b>                 |  | <b>46 756.81 \$</b> |

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 46 756.81 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de décembre 2022 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 327 541.03 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 10 janvier 2023.

### **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**2023-01-004**

#### **Adhésion COMBEQ : inspecteur en bâtiment (262.15 \$)**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick paie la somme de 262.15 \$ à la COMBEQ, à titre d'abonnement annuel 2023 pour l'inspecteur en bâtiment. ce qui représente les 2/3 du montant partagé avec la Municipalité de Chesterville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2023-01-005**

#### **Demande de soumission déplacement tuyau descente Trois-Lacs**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le déplacement de tuyau de la descente à bateaux aux Trois-Lacs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-006**

#### **Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports :**

## année 2023

- 56 -

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Tingwick, durant l'année 2023, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick se porte garante de tous les travaux ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2023;
- Que la Municipalité de Tingwick s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité de Tingwick nomme la directrice générale, Chantale Ramsay à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-007**

### **Remplacement porte camion #1 : 457 \$ (plus taxes) : Camions Lussier Lussicam**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de Camions Lussier Lussicam pour le remplacement de la porte du camion #1 et ce, pour une somme de 457 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ Agri-Intégration : Acceptation du projet pilote

## **ADMINISTRATION**

**2023-01-008**

### **Demande du comité « Ride de Filles » : 8 juillet 2023 : stationnement et toilettes salle paroissiale**

Considérant que le comité de « Ride de fille » qui amasse des fonds au profit de la Fondation du cancer du sein du Québec, soumet une demande à la Municipalité de Tingwick pour le 8 juillet 2023, pour avoir accès à un emplacement pouvant accueillir un convoi de plus de 1 000 femmes motocyclistes;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'accepter la demande du comité « Ride de Filles » pour l'événement du 8 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-009**

### **Vente panne à l'huile usagée : camion incendie**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la vente d'une panne à l'huile usagée à Camion GB inc., pour la somme de 350\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-010**

### **Approbation du plan triennal de répartition des immeubles : école Saint-Cœur-de-Marie**

Considérant que la Commission scolaire des Bois-Francis a déposé son plan

triennal de répartition et de destinations des immeubles pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick approuve ledit plan triennal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-011 PG : implantation obligatoire « Aurora implantation paies » 2023 : 3 750 \$**

Considérant que la Municipalité de Tingwick utilise présentement la solution financière « Accès Cité Finances | Mégagest pour l'administration;

Considérant que ledit logiciel de solution financière utilise une technologie désuète et doit être modernisée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'autoriser l'implantation obligatoire au système PG d'*Aurora implantation paies 2023* au coût de 3 750 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-012 Échange de poste : David Gosselin, directeur du service de sécurité incendie et Benoît Racine, officier**

Considérant que Benoit Racine occupe actuellement le poste de directeur du Service de sécurité incendie;

Considérant l'échange de poste convenu entre les parties susmentionnées en titre, désormais David Gosselin agira à titre de directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'autoriser l'échange de poste à David Gosselin comme directeur du Service de sécurité incendie et Benoit Racine à titre d'officier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-013 Embauche de Madame Mélanie St-Cyr à titre de pompière**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche Madame Mélanie St-Cyr à titre de pompière volontaire au sein du Service de sécurité incendie de Tingwick. Le salaire sera établi selon l'échelle salariale en vigueur. Madame St-Cyr devra s'engager à suivre la formation de pompier 1 qui sera défrayée par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-014 Remboursement bénévoles bibliothèque 2022**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'effectuer le remboursement des frais de déplacements pour les bénévoles de la bibliothèque pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-015 Acceptation soumission RHESUS accès internet bibliothèque**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission de RHESUS pour l'installation d'un point d'accès internet sans-fil à la bibliothèque municipale, pour la somme de 603 \$, plus les taxes

applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Règlement numéro 2022-420 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2023 et les conditions de perception**  
**La résolution 2023-01-016**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Mario Hinse lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2022;

Attendu la présentation du projet de règlement par le conseiller Mario Hinse, lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022, conformément à l'article 445 du code municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu qu'un règlement portant le numéro 2022-420 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,46 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.
2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 230 \$ l'unité de logement et un montant de 180 \$ l'unité sera chargée au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux le taux sera de 215 \$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 285 \$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques
3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 468 \$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 253 \$ par unité de logement pour les usagers ordinaires.
4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,03 \$ le 100 \$ d'évaluation pour rembourser le règlement d'emprunt #2019-391 concernant des travaux de réfection de certaines routes.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,09 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
7. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,07 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
8. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour la restauration des Trois-Lacs.

9. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13 %.

10. **Pénalité**

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles.

La pénalité est égale à 5 % par année.

11. **Paiement par versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300 \$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 2<sup>er</sup> mars 2023 pour le 1<sup>er</sup> versement, le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour le deuxième versement, le 3 juillet 2023 pour le troisième versement et le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

12. **Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

13. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les institutions bancaires, par internet ou au bureau administratif aux heures d'ouverture.

14. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-017**

**Mandat annuel Groupe RDL : année 2023**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick donne mandat au Groupe RDL pour la vérification annuelle et pour toute question relative à la comptabilité pendant l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-018**

**Paiement quote-part MRC d'Arthabaska : 240 145 \$**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu de rembourser la quote-part 2022 à la MRC d'Arthabaska au montant de 240 145 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-019**

**Procurator directrice générale et inspecteur municipal : Société de l'Assurance automobile du Québec**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick donne une procurator à la directrice générale ou à l'inspecteur municipal pour toute transaction à la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Remboursement programme d'accès à la propriété pour l'année 2022**  
**La résolution numéro 2023-01-020**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'effectuer les remboursements du programme d'accès à la propriété pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-021                    Approbation renouvellement assurances MMQ 2023**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'approuver le renouvellement des assurances présenté par la MMQ pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-022                    Renouvellement cotisation ADMQ : 983.13 \$**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu de renouveler la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2023 au montant de 983.13 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-023                    Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2023 dans notre municipalité**

Considérant que tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

Considérant que d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire;

Considérant que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

Considérant que dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de déclarer que la Municipalité de Tingwick appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-024                    Paiement facture service Sûreté du Québec pour l'année 2023 : 173 140 \$**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère

Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick paie la somme de 173 140 \$ à la Sûreté du Québec pour la facture de service 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Modifier date de la soirée municipale le 11 mars 2023  
La résolution numéro 2023-01-025**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu de modifier la date de la soirée municipale, en la déplaçant au 11 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-026**

**Avis de motion : Règlement #2023-421 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques**

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Gagnon que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2023-421 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques.

Un projet de règlement est remis séance tenante.

**Présentation règlement #2023-421 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques**

La MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Municipalité de Tingwick.

Le règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska est entré en vigueur le 18 juillet 2017.

En vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la Municipalité de Tingwick doit se faire par règlement.

Afin de pourvoir au paiement du coût du service, lequel comprenant la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement (élimination et valorisation) des boues de fosses septiques, il est exigé et prélevé, en vertu de l'article 44 du règlement 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques de la MRC d'Arthabaska, de chaque propriétaire d'une résidence assujettie à ce règlement une compensation pour chaque résidence dont il est le propriétaire.

Le règlement numéro 2023-421 vient déterminer un prix pour les vidanges de fosses septiques effectuées sur le territoire de Tingwick.

**2023-01-027**

**Demande de M. Michel Hinse : permis de boisson et salle : soirée galette : sur réservation**

Considérant que M. Michel Hinse demande à la municipalité la gratuité de la location de la salle et d'être signataire du permis de boisson pour les soirées galettes;

Considérant que les fonds recueillis seront remis à des associations à but non lucratif;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la demande de M. Michel Hinse et que la directrice générale, Chantale Ramsay, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick ladite demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Demande de Gleason : entretien plate-bande Chemin du Hameau :  
correction résolution numéro 2022-10-257  
La résolution numéro 2023-01-028**

Considérant la résolution 2022-10-257 « *Identification du Hameau par  
lettrage : Demande de Gleason* » pour affichage d'enseigne et d'entretien  
assumés par la Station du Mont-Gleason ;

Considérant la nouvelle demande de Gleason afin que l'entretien de la  
plate-bande à l'entrée du chemin du Hameau soit pris en charge par la  
Municipalité de Tingwick dès le printemps 2023;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le  
conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick refuse la  
demande de Gleason pour l'entretien de plate-bande du chemin du Hameau, à  
l'égard de l'entente initiale, tel que prévu à la résolution 2022-10-257.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-029**

**Achat portable et câble : bibliothèque : 889.98 \$**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller  
Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick effectue l'achat d'un  
portable et câble pour la bibliothèque municipale au montant de 889.98 \$ de  
Réseau-Info Bois-Francis inc., plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-01-030**

**Participation Americana : Réseau environnement : 550 \$/par participant  
par jour**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller  
Pierre-André Arès et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit  
autorisée à procéder à l'achat de deux billets aux fins de participation à  
l'événement biennal Americana : Réseau environnement au coût de 550 \$ par  
participant, par jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Participation pièce de théâtre : Agri-Ressources le 11 février : 20 \$ dîner  
inclus**

Aucune demande de participation.

**PÉRIODE DE QUESTIONS dévérer**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : fosses septiques; disposition  
des boues de fosses; site internet; enregistrements au site web pas au complet;  
ajout de gravier rang 4 où les camions de déneigement se retournent; avis  
juridique sablière; matières résiduelles; annonce de fêtes/activités sur les sites  
et Facebook.

**2023-01-031**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par  
le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la présente séance soit close.  
(20 h).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2023-01-003, 2023-01-004, 2023-01-005, 2023-01-006, 2023-01-007, 2023-01-011, 2023-01-013, 2023-01-014, 2023-01-015, 2023-01-017, 2023-01-018, 2023-01-020, 2023-01-021, 2023-01-022, 2023-01-024, 2023-01-027, 2023-01-029 et 2023-01-030.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & greffière-trésorière**

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**Maire**

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%